



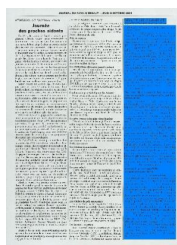
CHÂTEAU-D'OEX
ROUGEMONT
ROSSINIÈRE



Impression: 10 000 ex - 100% papier recyclé
N° de la revue: 02-12-1000-0180-0180
Titre: JOURNAL DU PAYS-D'ENHAUT

Journal du Pays-d'Enhaut
1660 Château-d'Oex
026/ 924 61 22
www.pays-denhaut.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 2'880
Parution: 50x/année



Page: 10
Surface: 21'456 mm²

Ordre: 1085158
N° de thème: 540.012
Référence: 78558459
Coupage Page: 1/1



REDUIRE LES RISQUES DE CONTAMINATION DES EAUX

Produits chimiques agricoles dans la mire, et tout le reste ?

Dans le langage populaire, on dit que l'hôpital se fout de la charité. En matière de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et aux engrais, il y a belle lurette que l'adaptation des pratiques agricoles, avec l'appui appréciable de la recherche et de la vulgarisation, tend à réduire avec succès leur utilisation ou à en améliorer l'efficacité. Il est en particulier fait appel à des matières actives moins dommageables, ainsi qu'à des bilans de fumure équilibrés, au gré de l'évolution des connaissances et de la technique. Plus récemment, un nombre croissant d'agriculteurs ont pris l'option de convertir en profondeur leurs itinéraires culturaux à cet effet, avec les modes de production intégrée, extensive ou biologique. Cette évolution est à mettre au crédit de la politique agricole comme de l'action volontaire et responsable des agriculteurs.

Des buts définis dans la loi, mais pour tous les produits chimiques affectant l'environnement

Nos autorités ont jusqu'à maintenant négligé d'étudier sérieusement l'usage réel et les impacts environnementaux ou sanitaires des autres pesticides, aussi appelés biocides. Or, ces substances, largement utilisées en dehors de l'agriculture, n'en sont pas moins problématiques pour les eaux, les sols, l'air ou la santé humaine. La réduction des risques visée par la loi sur les produits chimiques devrait donc elle aussi faire l'objet d'objectifs précis, dans la loi, en relation avec leur nocivité,

mais aussi avec leur réelle utilité. De nombreux biocides, tout comme d'autres composés chimiques non agricoles, sont d'abord des biens de consommation de confort, non indispensables à la vie humaine. Leurs impacts négatifs pourraient aisément être évités sans autre incidence que la perte de profits pour leurs pourvoyeurs. S'attaquer aux seuls produits phytosanitaires en épargnant les biocides, serait comparable à une restriction du recours aux médicaments tout en laissant libre cours à l'usage des drogues.

Associer la profession OUI, lui refiler le bébé NON

L'initiative parlementaire déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États prévoit d'agir de conserve avec l'agriculture, ce que cette dernière ne conteste pas, souhaitant être étroitement associée aux processus de réduction des risques. De là à ce que la profession doive prendre seule, de manière autonome, l'ensemble des mesures nécessaires, il y a un pas qu'il ne faut pas franchir. C'est aux autorités, singulièrement à leurs administrations, qu'il incombe d'élaborer et de mettre en œuvre le dispositif politico-administratif devant permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Parlement. Pour l'agriculture, participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures, OUI, c'est ce qu'elle fait déjà avec un certain succès et des résultats mesurables; se voir chargée de la responsabilité qui incombe normalement aux autorités exécutives, NON, c'est la prendre pour une pive!

Prométerre